



La Ville de Saint-Colomban conclut une nouvelle convention collective avec ses pompiers

Saint-Colomban, le 20 décembre 2018 – La Ville de Saint-Colomban et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Saint-Colomban ont signé le 17 décembre dernier une nouvelle convention collective qui prévoit notamment la réduction du délai de mobilisation et l’augmentation du taux de réponse des pompiers.

« La réduction de 30 à 20 minutes du délai de mobilisation et l’augmentation du taux de réponse aux appels d’urgence permettront au Service de sécurité incendie de Saint-Colomban (SSISC) d’avoir une plus grande efficacité sur l’ensemble de nos interventions », a déclaré le directeur du SSISC Christian Viau-Souigny.

« Je suis très satisfait de la durée de l’entente; celle-ci nous permettra de poursuivre la bonne relation avec les pompiers du SSISC sur une base durable. La bonification des salaires fera en sorte que le Service soit plus attractif et plus compétitif face aux villes voisines. Nous sommes confiants que cet élément aura des effets positifs sur la rétention et l’attraction de personnel », a exprimé le maire de Saint-Colomban Xavier-Antoine Lalande.

« Les bonifications au contrat de travail des pompiers nous permettront d’unifier nos forces afin de continuer d’offrir un service de premier plan aux citoyens de Saint-Colomban, ce qui était l’objectif premier poursuivi par la Ville et le SSISC dans le cadre de ces négociations », a ajouté M. Viau-Souigny.

La nouvelle convention collective couvre la période 2016-2022. Elle prévoit des hausses salariales moyennes de 2,78 % par année.

À propos

Sise au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Colomban compte plus de 16 000 habitants et s’étend sur près de 95 kilomètres carrés. Elle fait partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, avec les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost. Pour plus d’informations, consultez st-colomban.qc.ca.

